



# BULLETIN MUNICIPAL

## JANVIER 2023



**REPAS DES AINES le 21 JANVIER 2023**

☎ 05.59.39.81.92

Mail : [contact@mairie-estos.com](mailto:contact@mairie-estos.com)

**Mairie :**

Site Estos : <http://estos.fr>

Facebook : [estosvillage](https://www.facebook.com/estosvillage)

# LE MOT DU MAIRE

Meilleurs vœux à tous ! Que cette nouvelle année 2023 soit pour vous et vos proches, pleine de paix, de sérénité, et de bonne santé,

Mais aussi pleine de moments forts et passionnants, de grandes joies et de bonnes surprises.

La nouvelle année est aussi le moment de faire le point sur l'année écoulée et de se préparer à prendre des résolutions pour les projets futurs.

Tout d'abord quelques nouvelles du personnel qui contribue au quotidien au bon fonctionnement de notre commune.

## **Secrétariat de mairie :**

Courant Mai, Evelyne BROUILLET a été mutée sur un poste un peu plus près de son domicile.

Tout naturellement nous avons procédé à l'embauche définitive de Marine GALLIE qui avait déjà fait des remplacements lors des congés de Madame BROUILLET. Marine qui a demandé sa mutation depuis la mairie de Castet, occupe un poste à temps partiel sur 24 heures et complète ainsi son service au syndicat de l'eau AEP-ELV, pour une durée de 11 heures.

## **Partie technique :**

Courant mai, l'agent technique Christian LOUSTAU a fait une demande pour travailler à mi-temps, et ce pour raisons personnelles. Patrick COUET assure donc le complément de service.

- M LOUSTAU travaille donc sur 3 jours : lundi, mardi et mercredi sur une durée de 17h30 par semaine.

- M COUET prend le relais le mercredi, jeudi et vendredi matin sur une durée de 20 heures par semaine.

## **Extinction de l'éclairage, une partie de la nuit.**

Au vu de la crise énergétique que nous traversons, certains d'entre vous m'ont interpellé pour me demander de couper l'éclairage, une partie de la nuit, comme cela se fait dans d'autres villages.

Depuis pas mal d'années, la commune a donné la compétence maintenance de l'éclairage au SDEPA (Syndicat d'électrification des Pyrénées Atlantiques).

Courant 2022, j'ai fait remonter cette demande des habitants, mais après vérification des installations par les techniciens du SDEPA, toutes les armoires ne sont pas équipées d'horloges astronomiques.

Sauf cas de force majeure, le SDEPA doit planifier les investissements pour l'année n+1. Ces investissements ont donc été repoussés pour 2023.

## **Point sur l'extension de la zone de couverture des navettes**



En mai 2022, je vous avais sollicité pour répondre à un questionnaire concernant la couverture d'Estos par les navettes qui circulent actuellement sur Oloron.

Lors de la réunion du 9 Janvier, les élus de la CCHB nous ont proposé un projet de 4 lignes supplémentaires reliant la gare d'Oloron à : Ledeuix, Précilhon, Gurmençon et Moumour.

Concernant la ligne vers Ledeuix, il est prévu un arrêt à Ledeuix (autour de la Mairie), 2 arrêts sur Estos (Prats et Béro Bisto) et 3 sur Oloron (Navarrot, Notre Dame et à la gare) pour une fréquence de 4 fois/jour du lundi au jeudi, et 5 passages le vendredi, jour du marché.

Espérons que le Conseil Communautaire valide ce projet qui sera présenté courant avril.

## **Panneau d'interdiction de tourner à droite**



Un panneau "interdiction de tourner à droite" avait été posé voilà 3 ans pour les automobilistes arrivant sur la RD9 depuis Ledoux vers la rue des Cerisiers.

En effet, la sortie depuis la propriété de M Etchegorry, trop proche de l'intersection, avait été jugée dangereuse malgré le miroir posé par M Etchegorry.

J'ai été sollicité par les autres riverains pour que cette interdiction ne s'applique pas aux habitations de la rue. En effet, cela oblige les riverains à emprunter le chemin de Prats puis de se déporter sur la gauche pour entrer dans leur propriété, ce qui rend cette manœuvre dangereuse.

Le département a hélas refusé d'inclure la mention "sauf riverain" sous le panneau. La signalisation sera laissée en l'état, un arrêté a été pris dans ce sens.

### **Travaux sur l'aire de retournement chemin de Prats :**



Un aménagement sommaire a été réalisé pour créer une aire de retournement après les dernières maisons. En effet, ce chemin a une configuration d'impasse. Cette aire permettra ainsi aux camions de ramassage des ordures ménagères et aux véhicules de secours de pouvoir faire ½ tour sur ce chemin. La commune s'est donc mise en conformité avec les contraintes imposées sur ce type de voie.

J'en profite encore pour remercier Alexis Labourdette d'avoir fait don d'un bout de son terrain, gracieusement.

### **Réfection du trottoir rue des Cerisiers**

Le trottoir de la rue des Cerisiers, entre la RD9 et la propriété PUNTOUS, au niveau de certaines entrées étaient en mauvais état.

Les travaux ont été commandés en juin et seront réalisés courant janvier.



### **Modification de la traversée de la RD9 à hauteur du Sarthoulet**



Les travaux d'aménagement de la traversée de la RD9 au niveau du Sarthoulet sont programmés fin janvier. Ces travaux sont cofinancés par le Département et la Commune.

- La commune se chargeant de mettre aux normes la montée vers la RD9 et l'arrachage de la haie le long de cette route.

En effet, les lauriers trop proches de la RD9 masquent la visibilité, lors de la traversée mais mettent aussi en danger l'employé communal lors de la taille de la haie.

- Le département prendra en charge les travaux, coté rue Navarrot : Continuité et mise en conformité du cheminement piétonnier vers le chemin de la Mâtire et le long de la RD9.

### **Ilot giratoire rue des Moulins et rue Béro Bisto.**

Suite à la demande de certains riverains trouvant ce carrefour dangereux, le conseil a décidé de réaliser un aménagement.

En effet :

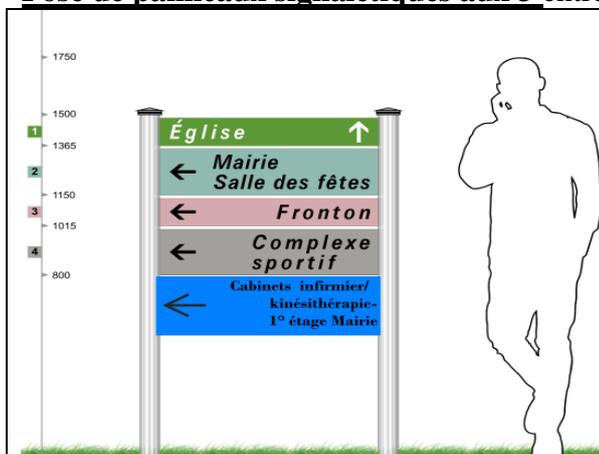
Les véhicules venant de la rue Béro Bisto et souhaitant tourner vers la gauche ont tendance à "couper" le virage. Cela peut être une source d'accidents avec les véhicules venant en sens inverse, depuis le chemin des Moulins.

La pose de plots a été réalisée par l'employé communal pour tester

cette solution de giratoire et dimensionner correctement cet ilot.



### **Pose de panneaux signalétiques aux 3 entrées du village**



Il a été décidé de reprendre la signalétique des points remarquables de la commune (mairie, église fronton, salle des fêtes). Nous en avons aussi profité pour mettre en valeur :

- les 2 cabinets : d'infirmières et du kinésithérapeute.  
- le défibrillateur et la médiathèque.

- - 2 Panneaux type "portique" seront donc installés de chaque côté de la RD9 au niveau du carrefour de la place Jeliotte.
- - Les panneaux aux carrefours de la rue de l'église et à l'entrée du village, côté Ledoux seront complétés.

### **Réfection de la rue de la Sablière**

Durant le mois de novembre, nous avons fait des essais à l'aide de plots pour tester les aménagements envisagés à savoir :

- un trottoir tout le long de la rue (coté droit sur la photo),
- un déhanchement pour freiner la vitesse des véhicules,
- des zones de stationnement.

Nous avons organisé une réunion avec les riverains pour connaître leur ressenti puis essayé de prendre en compte les remarques des uns et des autres.

La version définitive va être soumise pour étude à l'entreprise LABORDE qui réalisera ensuite le chiffrage d'aménagement de cette rue. Nous espérons que les travaux pourront commencer d'ici l'été.

Au vu de l'augmentation importante des coûts, il faudra, peut être, étaler ces travaux sur 2 années (en 2023 et 2024)



## Coupe de bois sélective dans la zone de Lacaubetade.



Il y a 2 ans nous étions entrés en contact avec l'ONF Energie Bois (filiale de l'ONF) pour une coupe de bois sélective.

Le but étant de régénérer les forêts en retirant le bois qui ne présente que peu de valeur pour permettre aux arbres d'essences plus nobles ou aux plus beaux arbres de se développer. L'ONF et la DDTM nous ont maintenant donné leur accord pour pouvoir faire exploiter les bois d'Estos, par la filiale de l'ONF Energie Bois.

Nous allons maintenant nous rapprocher de cette structure pour exploiter la forêt en commençant par la zone de Lacaubétade.

Si certains propriétaires dans ce secteur sont intéressés par cette opération, ils peuvent se faire connaître en mairie. Pour tout renseignement à ce sujet, vous pouvez aller sur leur site : <https://www.onf-energie-bois.com/>

Un technicien se rendra sur place pour conseiller les exploitants et évaluer les coupes à faire.

Enfin pour terminer, comme l'an dernier, une réunion publique se tiendra fin mars ou début avril pour échanger sur tous les problèmes qui se posent dans notre commune. Vous recevrez un mail d'information lorsque la date sera arrêtée. Nous comptons encore sur votre présence.

## Quelques points importants concernant les délibérations prises en 2022.

### **Délibération : 2022-10-11-01 : Actualisation des tarifs de la salle des fêtes**

A compter du 10 novembre 2022, les tarifs applicables, en euros, seront les suivants :

Manifestation	pour la période Été 1/05 au 30/09	Hiver 1/10 au 30/04	Location vaisselle	Remise des clés : en mairie
Après-midi récréative	30 €	40 €	40	Avant 19 h
Midi	53 €	66 €	40	
Soirée	74 €	100 €	40	Le lendemain avant 11h
Journée entière	95 €	121 €	40	
2 jours	158 €	184 €	40	Le lendemain avant 11h

La mairie n'ayant plus le droit d'encaisser de chèque, tout paiement se fera par l'émission d'un titre de recette émis par le Trésor Public

## GRILLE TARIFAIRE EN CAS DE DEGRADATIONS :

Refacturation des heures effectuées pour le nettoyage de la salle, du matériel (tables, chaises, ...) ainsi que les abords de la salle à hauteur de 22.00€ / l'heure, qui sera transmis par l'émission d'un titre de recette.

Dégradation du matériel : refacturation de la valeur à neuf ou aux vues des devis pour le remplacement, qui sera transmis par l'émission d'un titre de recette.

Refacturation des travaux effectués (montant suite au devis de ou des entreprises devant effectuées les réparations), qui sera transmis par l'émission d'un titre de recette.

Forfait déchets ménagers laissés sur place ou mal triés 20.00 €

### Exemple de dégradations :

- *Dégradations et salissures des locaux, du mobilier ou des équipements,*
- *Différence constatée entre l'inventaire avant et après utilisation,*
- *Dégradations des abords et des équipements intérieurs et extérieurs,*
- *Mise hors service du matériel électroménager ...*
- *Nettoyage non effectué et déchets ménagers laissés sur place....*

### Délibération : 2022-02-09-06 : Parking de midi – participation mairie

#### - Revêtement et structure :

La mise en œuvre et la remise en état des parkings de midi seront à la charge de la commune. La prise en charge se fera sur la base d'un revêtement tri-couche après décision du conseil.

Toutefois, si le propriétaire souhaite modifier le choix du revêtement, alors ce dernier devra en supporter le surcoût. (Ex: Surcoût pour le passage du tri couche en enrobé).

#### - Écoulement des eaux pluviales :

Le parking de midi reste la propriété de la parcelle pour laquelle il est affecté. De ce fait, les eaux de pluie doivent être récupérées par le propriétaire. Toutefois, si les réseaux existants sont suffisants et si cela ne demande pas d'investissements supplémentaires, la commune pourra recevoir les eaux de ruissellement du parking. Ce dernier point restera à l'appréciation du Maire.

#### - Mise à la cote des regards :

Monsieur le Maire souhaite également préciser la répartition des frais afférant à la mise à la cote des regards des réseaux qui se trouvent sur les parkings.

- La mise à la cote des regards permettant l'accès aux réseaux publics sera intégralement prise en charge par la commune.

- La mise à la cote des regards privatifs à l'intérieur du parking sera intégralement facturée aux propriétaires.

#### - Création de nouvelles entrées :

Si une modification d'une entrée est demandée par un propriétaire, la Mairie devra donner un accord écrit mais le pétitionnaire s'engagera à financer l'opération entièrement.

Ph Sansamat

## LA VIE DE LA COMMUNE

### ETAT CIVIL :

#### Naissance :

31 mai 2022

MOUHICA PIQUET Elyn, Catherine, Jeanine

10 août 2022

SENE MOUISSEL Amaël, Melvine, Frédéric,

17 septembre 2022

FERNANDES Pablo, Nuno

#### Mariage :

2 septembre 2022

Laurence LACROUTZ-PUCHEU et Manuel GOMEZ

#### Décès :

15 novembre 2022

Jeanne PEYRE

18 novembre 2022

Antoinette DOERR

19 novembre 2022

Marie Anna CLAVERIE

# ILLUMINATIONS

Le conseil municipal a décidé d'embellir le village comme les années précédentes pour les fêtes de fin d'année. Nous avons investi dans l'achat de quatre nouveaux motifs lumineux

En cette période morose il nous a semblé important de mettre en lumière notre village pour les petits comme pour les grands.

Cependant au regard des problèmes liés aux restrictions énergétiques (électricité, gaz...) nous avons diminué la période d'éclairage des divers quartiers. Les années précédentes les illuminations se déroulaient sur une période de cinq semaines, cette année nous l'avons limité à deux semaines et demi.

## RENOUVELLEMENT CARTE IDENTITE OU PASSEPORT



Agence nationale des titres sécurisés

Moteur de recherche de rendez-vous pour la délivrance de passeports et de cartes d'identité

Retrouvez vos rendez-vous -

### Recherchez un rendez-vous pour la délivrance d'un passeport ou d'une carte d'identité

Vous cherchez un rendez-vous en mairie pour déposer une demande de passeport et/ou carte d'identité ? Renseignez votre localisation puis choisissez le rendez-vous disponible qui vous convient le mieux.

Pour information, toutes les mairies ne sont pas encore référencées dans le moteur de recherche. Veuillez vous rapprocher de votre mairie pour toute question relative à la prise de rendez-vous.

Pour simplifier votre démarche d'obtention de carte d'identité et/ou de passeport, vous pouvez réaliser une pré-demande en ligne sur notre site : [passeport.ants.gouv.fr](https://passeport.ants.gouv.fr)

Début de recherche	Fin de recherche	Distance maximale de recherche
12/01/2023	12/04/2023	<input checked="" type="radio"/> 20 km <input type="radio"/> 40 km <input type="radio"/> 60 km
Motif de rendez-vous	Nombre de personnes	
Carte d'identité	1	
<input type="button" value="Localisez-moi"/>	<input type="text" value="code postal ou nom de la commune"/>	<input type="button" value="Recherche"/>

## REGLES D'URBANISME :

**Toit, tuiles :** DP  
Remplacement à l'identique : aucune formalité sauf secteur protégé

**Fenêtre, porte fenêtre :**  
Création, changement : DP  
Remplacement à l'identique : aucune formalité sauf secteur protégé

**Parabole :**  
> 1m : DP

**Photovoltaïque sur le toit :** DP

**Fenêtre de toit de type velux :** DP

**Extension :**  
- 40m<sup>2</sup> : DP (si SP totale ≤ à 150 m<sup>2</sup>)  
+ 40m<sup>2</sup> : PC  
(en zone urbaine y compris les lotissements)

**Véranda, terrasses couvertes :**  
≤ 40m<sup>2</sup> : DP (si SP totale ≤ à 150 m<sup>2</sup>)  
+ 40m<sup>2</sup> : PC  
(en zone urbaine y compris les lotissements)

**Garage si accolé à l'habitation :**  
- 40m<sup>2</sup> : DP (si SP totale ≤ à 150 m<sup>2</sup>)  
+ 40m<sup>2</sup> : PC

**Façades, ravalement, bardage :** DP  
Si teinte identique : aucune formalité sauf secteur protégé

**Cabane, abris de jardins, appentis :**  
< 5m<sup>2</sup> : aucune formalité sauf secteur protégé  
≤ 20m<sup>2</sup> : DP  
> 20m<sup>2</sup> : PC

**Mur de clôture, clôture :** DP

**Portail :** DP

**Terrasse non couverte de plein pied (béton ou bois) :**  
Sans surélévation, quelle que soit la surface : aucune formalité sauf secteur protégé,  
Surélevée - 5m<sup>2</sup> : aucune formalité sauf secteur protégé  
Surélevée - 40m<sup>2</sup> : DP (si SP totale ≤ 150m<sup>2</sup>)  
Surélevée + 40m<sup>2</sup> : PC  
(en zone urbaine y compris les lotissements)

**Piscine :**  
≤ 10m<sup>2</sup>, non couverte : aucune formalité sauf secteur protégé  
≤ 100m<sup>2</sup>, non couverte : DP  
≤ 100m<sup>2</sup> avec couverture de moins de 1,80m de haut : DP  
> 100m<sup>2</sup> : PC

**DP :** Déclaration préalable  
**PC :** Permis de construire  
**SP :** Surface plancher

## NOUVELLE STATION D'EPURATION

Afin de continuer à améliorer la qualité de ses services le Syndicat Intercommunal de l'Escou, qui se charge de la collecte et du traitement des eaux usées, vient de se doter d'une nouvelle station d'épuration à Ledeux, mise en service courant mai

Après un an de travaux (Avril 2021/Avril 2022), la nouvelle structure présentée par Didier LOUSTAU, maire de Goès, et président du syndicat, vient d'être enfin inaugurée le 18 novembre devant de nombreux élus, administrations diverses, et entreprises ayant participé à son élaboration et financement.

La précédente station, datant de 1979, située non loin de la nouvelle était devenue obsolète et ne pouvait plus desservir 3000 administrés des communes d'Estos, Goès, Précilhon et Ledeux.

Le traitement des fluides et eaux usées de cette station répond à des normes phytosanitaires et physico-chimiques draconiennes, en accord avec les nouvelles normes environnementales et européennes.

### **Fonctionnement :**

La nouvelle station a déjà récupéré les eaux pluviales et fluides de l'ancienne station par une canalisation séparée. Le circuit passe par un bassin tampon, 2 tamis qui prétraitent les eaux, un bassin d'aération et un clarificateur.

Les boues restantes sont déshydratées et serviront pour du compost.

### **A noter : aucune odeur manifestée**

Tout ce dispositif entièrement automatisé nécessite peu de personnel et devrait rendre service pour de nombreuses années.

### **Financement**

Montant du projet : 3 M€ dont : 40 % de subventions (Conseil départemental, Agence de l'eau Adour Garonne, l'Etat par l'intermédiaire de la SDIL)

La commune de Ledeux ne participe pas au financement de la construction de la nouvelle station d'épuration qui sera la propriété du syndicat de l'Escou mais doit supporter le coût de la démolition de l'ancienne station.

Concernant les frais de fonctionnement de la nouvelle station ceux-ci seront supportés à la fois par le syndicat et la commune de Ledeux au prorata des volumes rejetés dans la station.



# CITOYENNETÉ / APPEL AU CIVISME

## NUISANCES SONORES

- **Bricolage des particuliers :**

Quand puis-je faire les travaux de bricolage, de jardinage ? Quand puis-je utiliser des appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage (*en raison de leur intensité sonore*) ?

**Outils tels que :** tondeuses à gazon thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc.

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

- **Chien qui aboie : ce que dit la loi**

Les aboiements sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique :

*Article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. Le propriétaire du chien perturbateur pourrait se voir condamner à une amende ou à la confiscation de l'animal, ce qui serait regrettable.*

- **Déjections canines**

**Marcher dessus avec le pied gauche porterait bonheur !**

Enfin, c'est surtout très désagréable, ces excréments sur les trottoirs et les chemins !

**AIMER se promener dans le village, c'est aussi le RESPECTER !**

**Lorsque vous vous promenez avec votre chien, merci de penser à vous munir d'un sac pour ramasser les déjections canines.**

- **Chiens dangereux de catégorie 1 et 2 :**

**Pour mieux vivre ensemble, respectons la sécurité des promeneurs !**

Les règles diffèrent en fonction de la catégorie du chien :

*Les chiens de catégorie 1 et 2, sont autorisés sur la voie publique à condition qu'ils soient muselés et tenus en laisse par une personne majeure. (Lois n°99-5 du 6/01/1999 et n°2008-582 du 20/06/2008)*

- **Stationnement des véhicules : Article R417-10 :**

**I** -Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

**II** -Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages réservés à la circulation des piétons et des fauteuils roulants

- **Respect de la signalisation routière :**

Nous vous encourageons à être attentif au respect des règles communes et en particulier pour ce qui concerne la vitesse limitée à 30 km/h sur l'ensemble des rues du bourg en zone urbanisée pour garantir la sécurité des piétons et des enfants à hauteur des portails d'accès.

- **Bacs Poubelles :**

Nous vous rappelons que les bacs à poubelles doivent être **rentrés après chaque passage** du camion à ordures.

# TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

## ENTRETIEN ET ELAGAGE - RAPPEL DES OBLIGATIONS

Les efforts contraints ou les initiatives tendent vers une note d'optimisme en la matière. Rien n'est acquis mais il y a du mieux. Ne pas attendre les rappels à l'ordre qui ne sont agréables pour personne. La municipalité souhaite vivement éviter les rappels à l'ordre. Il convient néanmoins de rappeler aux propriétaires dont les arbres, arbustes ou autres végétaux dépassent sur l'emprise du domaine public qu'ils ont obligation de les **couper en limite de propriété** conformément à la législation.

Nous comptons donc sur le bon sens et la volonté des propriétaires concernés par ces quelques dysfonctionnements afin qu'ils soient réglés de manière durable. Les bordures de ruisseaux sont également à nettoyer par les riverains concernés. Chaque riverain devant nettoyer la berge, de son côté. Dans l'hypothèse où ces derniers veulent intervenir sur la structure des berges ou sur le lit mineur du ruisseau alors l'aval de la police de l'eau est indispensable.

Les aléas climatiques imprévisibles et violents se multiplient, aussi faut-il limiter les risques d'accidents. Les feuilles qui obstruent les grilles des regards d'évacuation d'eau provoquent des flaques génératrices d'accidents. Veuillez signaler sans délai toute anomalie constatée en mairie afin de limiter au maximum ces risques.

Pensez à nettoyer les abords de votre domicile pour les villageois qui le peuvent.

Merci à ceux qui apportent leur contribution pour donner la meilleure image de notre village ; ces efforts sont à poursuivre dans l'intérêt de tous.

A noter que l'atelier environnement a procédé à deux matinées en 2022 (une au printemps, une à l'automne) consacrées au nettoyage principalement de la plage d'Estos, de plantations en divers endroits de la commune (mairie, monument aux morts, abords halle).

Outre les habitués, les personnes intéressées à se joindre à cet atelier sont les bienvenues, elles peuvent se faire connaître au secrétariat de mairie.

## ORDURES MENAGERES -

### Mieux trier et réduire nos déchets de façon drastique :

La collectivité a mis en œuvre un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). La quantité et la nocivité de tous les déchets produits par les ménages sont concernées. En 2021, chaque habitant du Haut-Béarn a produit 701kg de déchets ménagers et assimilés : c'est beaucoup trop. ! L'objectif est de réduire à 525 kg la production de déchets par habitant à l'horizon 2031. Cela correspond à une baisse de 17kg par an et par habitant, chaque année pendant 10 ans ; soit une baisse totale de 170kg par habitant en 2031. **La mauvaise qualité du tri génère un surcoût** pour le syndicat intercommunal des ordures ménagères (SICTOM) d'environ **90.000 euros en 2021**.

### Comment chacun peut agir concrètement pour éviter les surcoûts ?

Il faut détourner de l'incinération la matière organique et les emballages trop présents dans les ordures ménagères. Les bio déchets pèsent presque 50 % dans nos ordures ménagères alors qu'ils peuvent être compostés. Ils sont un levier d'action très important. En conséquence, il est impératif de **mieux trier** nos déchets voire de les **valoriser**. A cet effet un exemplaire **mémo tri** est joint au bulletin municipal. Appliquer scrupuleusement les consignes y figurant permettra de limiter les surcoûts et de valoriser nos déchets.

**Avant de jeter**, faut-il aussi se demander : puis-je **réparer ou donner**. En effet le don ou le réemploi permettent d'allonger la durée de vie des produits. Les associations suivantes : L'art et la manière

(objets de décoration, petits meubles, livres etc..., recyclerie des Gaves, roue libre (cycles), ainsi que : Secours Catholique, Croix Rouge, Secours Populaire (avec leurs friperies, bric à brac, vestiboutiques), et entre autres : Util'eco –Esat Bidos centre de réparation, de reconditionnement et de recyclage d'équipements informatiques et multimédias, sont à votre disposition pour éviter le gaspillage.

**En cas de doute**, afin de limiter les erreurs de tri lors de vos dépôts, adressez-vous aux agents du tri ou reportez-vous à l'application : **Guide du tri**.

La **lutte contre le gaspillage alimentaire** et la **consommation responsable** doivent nous permettre de **réduire fortement la production de nos déchets** et tendre vers le zéro déchet.

### **Le compostage : un levier de réduction des déchets verts et alimentaires.**

L'objectif est que tous les foyers pavillonnaires soient équipés de composteurs individuels en 2023. L'obtention d'un composteur sera conditionnée à la participation à une information « jardin zéro déchets » menée par le Sictom.

Cette information de courte durée (1 heure environ – par session d'une quinzaine de personnes) sera dispensée au jardin de Fred à GOES soit au bâtiment Martin Zone Lanneretonne (face à la déchèterie) par les ambassadeurs du tri du Sictom.

De plus, une application : L'APPLI GUIDE DU TRI est affichée sur les panneaux d'information : Halle, Fronton et Mairie. Elle peut être téléchargée pour tout savoir sur le tri sur tout le territoire national et vous permettre de trier parfaitement.

**Important** : Un recensement des propriétaires qui ne possèdent pas de **composteur** va être effectué par la mairie qui transmettra l'information au Sictom.. La demande de composteur est néanmoins à faire directement auprès du Sictom (0559395510).

Mentionnons que la limitation du nombre de passages en déchèterie n'est plus d'actualité et la fréquence de collecte des ordures ménagères pour la commune d'Estos demeure inchangée.

Par ailleurs, à l'horizon 2024-2025 les bacs de collecte seront équipés d'une puce afin de pouvoir identifier l'ensemble des apports des habitants et de suivre l'évolution de la production des déchets.

Grâce à ce suivi la CCHB pourra mettre en place une tarification incitative ou une facturation en fonction de la présentation des déchets pour un lancement opérationnel prévu en 2028 sur l'ensemble du Haut-Béarn.

### **CRUES ET INONDATIONS (de l'Abérou).**

Le syndicat mixte des gaves Oloron, Aspe, Ossau (SMGOAO) a fait procéder à une étude hydraulique de la vallée de l'Escou.

Cette mission confiée au bureau d'études HEA qui a débuté en septembre 2020 touche à sa fin. Suite au diagnostic de l'aléa inondation qui a été présenté au comité de pilotage le 16/12/2021 pour les bassins versants de l'Escou et de l'Abérou, le bureau d'études a travaillé sur des propositions de dispositifs structurels et non structurels visant à réduire le risque au droit des enjeux, et évalué leur bénéfice sur le long terme.

Une réunion du comité de pilotage s'est tenue le 13 décembre 2022 à la salle communautaire de la CCHB à OLORON au cours de laquelle les différents aménagements étudiés ont été présentés.

Le SMGOAO et les élus doivent se concerter pour étudier les préconisations les plus adaptées ainsi que les divers problèmes soulevés en matière d'urbanisme notamment. Ils envisagent ensuite une réunion d'information pour les riverains concernés en liaison avec le bureau d'études HEA. La date de cette réunion sera communiquée dès qu'elle sera arrêtée.

## FÊTES ET ANIMATIONS

### Le 8 mai : VIDE GRENIER



Il est devenu un temps fort de notre village et cette année encore, il a rassemblé de nombreux visiteurs et acheteurs tout au long de la journée.

### 27 Août : MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Le marché de producteurs a trouvé sa place fin août et devient une animation appréciée de tous. Les produits gourmands proposés à la dégustation régaler les Estosiens mais aussi de nombreux habitants des villages voisins qui n'hésitent pas à venir partager ce moment convivial.



### 22 Octobre : SPECTACLE MUSICAL

La Chorale « Murmure du Layou » de Lucq nous a offert à nouveau un spectacle musical dont ils ont le secret. Cette année ils nous ont permis de déguster chants, sketches et autres textes poétiques sur le thème de la vigne et du vin et ont reçu de chaleureux applaudissements en fin de spectacle.



### 13 décembre : MARCHÉ DE NOËL



Le temps clément de ce jour de décembre a favorisé une bonne fréquentation à la grande satisfaction de la dizaine de commerçants et artisans.

Le vin et le chocolat chaud offerts par la Mairie et l'animation musicale assurée par la Chorale « La Pastorale » ont assuré la convivialité de ce moment chaleureux à quelques jours de Noël.

## VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

### LES PELOTARIS DU L'ABEROU

Comme l'année précédente nous avons organisé en 2022 le tournoi de pelote du printemps. Il a

### LE COMITE DES FETES

2022 a été une année très importante pour nous car elle a permis la reprise des fêtes du village après une interruption de 2 ans due au Covid

## **ACTIV'GENERATION**

Tous les mardis de 14 h 30 à 18 h salle mairie pour tous ceux qui aiment jouer au tarot  
Si la belote vous tente, si vous souhaitez marcher par beau temps, discuter ou pratiquer toute autre activité, n'hésitez pas à vous faire connaître  
Th. Lasmarrigues

## LA BOULE ESTOSIENNE

Après 2 saisons difficiles suite à la pandémie de covid, nous avons pu faire une saison correcte en se présentant sur toutes les qualifications possibles à notre niveau. Nos résultats non pas été à la hauteur de nos espérances surtout sur le plan individuel.

Par contre par équipe, nous avons représenté dignement nos couleurs en s'inclinant en quart de finale de la coupe des Pyrénées catégorie promotion.

Toute l'équipe de la boule Estosienne vous souhaite une bonne année et espère que quelques personnes viendront grossir les rangs de cette association. Le Président : Larrous Serge

## POINT LECTURE

### Ouverture :

- Le mardi de 17 h à 18 h
- Le samedi de 11 h à 12 h

Le choix de livres issus de la médiathèque vient d'être entièrement renouvelé. Vous trouverez de nouveaux romans pour tous les goûts, des grands caractères pour faciliter la lecture, des documentaires (santé, histoire, géographie locale, etc.) Nous rappelons que le prêt est libre et gratuit.

Les bénévoles

## INFOS PRATIQUES

### INFIRMIERES : MAIRIE ESTOS 1<sup>er</sup> étage

☎ DELANNE Stéphanie : 06 81 43 97 21

☎ VIGNAU Christine : 06 81 43 97 21

### KINESITHERAPEUTE : MAIRIE ESTOS 1<sup>er</sup> étage

☎ SAN MARTIN Vincent : 07 69 84 25 96

Multiples pathologies : orthopédie, neurologie, respiratoire, postopératoire, réadaptation.

### SYNDICAT EAU POTABLE : MAIRIE ESTOS

☎ 07.72.77.58.51 Philippe CASAUX Président du Syndicat - [aepelv@laposte.net](mailto:aepelv@laposte.net)

### SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT : MAIRIE DE GOES

☎ 05.59.39.88.30

### SPANC

☎ 05.59.36.15.20

### SACPA / N° à joindre en cas de chiens errants

☎ 06.73.71.27.51

### SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

☎ 05 59 39 55 10

**ELECTRICITE. à joindre si coupure d'électricité.** ☎ Appeler le n° qui figure sur votre facture

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

VAN DER BEKEN Jean Paul : [jean-paul.van-der-beken@conciliateurdejustice.fr](mailto:jean-paul.van-der-beken@conciliateurdejustice.fr)

### Permanence :

Espace de Vie Sociale Notre Dame d'Oloron 05.59.39.30.42

Lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 15

Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 15

Tribunal de Proximité Oloron : 1 mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 15

### HORAIRES MAIRIE :

**Lundi :** de 8 h à 12 h.

**Mardi :** de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30.

**Mercredi :** de 8 h à 12 h.

**Jeudi :** de 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30.

Permanence du Maire et des Adjointes : Le samedi de 10 h 30 à 12 h.

**Merci à notre personnel communal qui œuvre pour notre commune.**

